

OPINION

Interterritorialité : vers de nouvelles régulations ?

Martin Vanier, Philippe Estèbe, Daniel Béhar,
consultants à Acadie, coopérative conseil

Clarification, simplification, spécialisation, fusion, intégration : tel est donc le credo du projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Le monde des collectivités territoriales s'apprête ainsi à en finir – croit-il – avec ce qui le caractérise de plus en plus : la complexité. Huit rapports officiels (1) ont montré, depuis février 2006, à quel point les élus et les grands commis d'Etat n'aiment pas la complexité contemporaine de l'architecture territoriale française, réputée illisible, coûteuse et antidémocratique. L'ironie éditoriale veut que tout récemment, un grand spécialiste des neurosciences et des sciences du vivant, Alain Berthoz, professeur au collège de France, nous invite, avec son livre « La simplicité » (2), à nous dégager de la frénésie de la simplification qui produit une complexité accrue, à ne plus confondre modernité et simplicité, et à consacrer nos efforts à la complexité déchiffrable.

La bataille parlementaire a pris une autre voie. Il reste à savoir qui du département (simple agence technique ?) ou de la région (syndicat interdépartemental ?) en fera les frais, mais pour le reste on connaît la recette : retour au graal de la fusion communale par les « communes nouvelles » ; réaffirmation de la spécialisation des compétences par niveau ; intégration plus poussée pour les communautés urbaines pourtant toujours coincées dans leur périmètre obsolète ; chasse aux syndicats, porteurs d'une honteuse flexibilité territoriale. Certes, la loi qui se prépare apportera aussi des avancées (sur le mandat fléché du bloc commune/communauté, sur le syndicat mixte métropolitain, sur les rapprochements intercommunaux), mais on est très loin d'un quelconque « big bang » en la matière, et un goût amer d'occasion manquée en sera sans doute la trace essentielle.

Pourquoi l'acte III de la décentralisation n'aura finalement pas eu lieu ? Parce que les acteurs du système territorial français tardent à se rendre à l'évidence : il s'agit bien d'un système, dont toute l'efficacité tient désormais dans les efforts, les règles et les politiques de coordination et de coopération, et non plus dans une énième répartition exclusive des positions de pouvoir entre ses différentes composantes, au nom bien sûr de la clarification, de la simplification et de l'efficacité de l'action territoriale. L'avenir des territoires est dans leur capacité à construire cette coordination systématique, cette politique des articulations qu'on pourrait appeler l'interterritorialité. Quelques

voix se sont fait entendre en ce sens dans le grand débat de la réforme, au sein de l'ADCF, de l'ADE, et parmi les parlementaires (confère le conseil trimestriel régional et départemental des exécutifs des propositions « Belot »). Mais c'est peu dire qu'une politique de l'interterritorialité reste à inventer.

En 2009, un collectif d'une vingtaine d'acteurs de cinq territoires (région urbaine de Lyon, métropole de Nantes-Saint-Nazaire, Paris métropole, Paca et Dunkerque métropole Côte d'Opale) en ont exploré les chemins, à l'occasion d'un atelier itinérant impulsé par la région Nord-Pas-de-Calais et sa direction du développement durable, de la prospective et de l'évaluation. Parmi les douze recommandations finales de cet atelier, on en retiendra quatre.

– Transférer « la compétence de la compétence », de l'Etat vers les groupements de territoires qui, dans le cadre d'un protocole de

L'avenir des territoires est dans leur capacité à construire cette coordination systématique, cette politique des articulations qu'on pourrait appeler l'interterritorialité.

coordination, affichent leur volonté et leur capacité d'assumer collectivement leur organisation propre du « qui fait quoi ».

– Passer du principe de spécialisation et d'exclusivité des compé-

tences, cher à l'acte I de la décentralisation, au principe de partage et de coordination des compétences croisées, condition de son acte III.

– Constituer des administrations interterritoriales de mission, rattachées aux conférences des exécutifs locaux, et agissant prioritairement dans le cadre de projets interterritoriaux.

– Construire les nouvelles politiques publiques de la durabilité en tant que politiques interterritoriales par excellence, et rendre explicite l'économie des compensations entre territoires qui en est la condition.

La république des territoires ne devrait pas s'effrayer de la complexité contemporaine : elle est à la fois son horizon et son énergie pour les solutions « simples » des nouvelles régulations territoriales. Laissons, dès lors, le dernier mot à Alain Berthoz : « *La simplicité est une façon de vivre avec son monde. Elle est élégance plutôt que sobriété, intelligence plutôt que logique froide, subtilité plutôt que rigueur, diplomatie plutôt qu'autorité.* » [op. cit., p.224] Les sciences du vivant ont décidément encore beaucoup à apprendre à celles du territoire !

(1) « Piron », « Richard », « Lambert », « Attali », « Perben », « Warsmann », « Balladur », « Belot-Krattinger ».

(2) « La Simplicité », A. Berthoz, éditions Odile Jacob, 2009.